Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit d'engagement de 181'000 francs pour l'entretien des bâtiments scolaires

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite votre Autorité afin d'accepter une demande de crédit d'engagement de 181'000 francs pour l'entretien des bâtiments scolaires, en l'espèce le collège Billeter, le collège de Wavre, le Vieux-Collège et la Construction Scolaire à Usage Multiple (CSUM).

2 Développement

Les communes sont responsables de l'entretien de leurs bâtiments et répondent légalement de leur état en tant que propriétaire. Elles assurent le financement des charges immobilières (investissement, amortissement, assurance Ecap, assurance immobilière, contrat de détection incendie, etc.) et des charges d'entretien (contrats de maintenance, réparations, fournitures et consommables, taxe déchets, etc.). Les investissements comprennent les dépenses et les recettes pour la constitution de biens durables appartenant au patrimoine administratif. Les communes investissent, amortissent les biens du patrimoine administratif dont elles sont propriétaires.

De son côté, l'EOREN prend, sous forme de dédommagement, l'équivalent de la charge d'intérêt et d'amortissement. Seul l'investissement net, soit après déduction des recettes et d'éventuelles subventions, est pris en charge par l'EOREN.

Sont considérés comme investissements : la construction des bâtiments scolaires, des salles de gymnastique, les améliorations, les transformations ou l'entretien important apportés à ces bâtiments.

2.1 Situation actuelle au collège Billeter

Le collège Billeter a été construit dans les années 70 par la commune de Marin-Epagnier afin de répondre aux besoins du cercle scolaire Bas-Lac. Il fut par la suite ragrandi à deux reprises, une première fois en 1989 avec une surélévation du bâtiment et une deuxième fois en 2016 avec la réalisation d'une extension permettant la création de 4 classes supplémentaires.

Le revêtement du sol dans les classes (203, 204 et 205) est à remplacer et la peinture des murs est à rénover en apportant de la luminosité par le choix de la couleur (blanche). Les vannes thermostatiques ne fonctionnent plus correctement, rendant difficile le réglage de la température ambiante. L'éclairage du corridor de la salle de gymnastique et des sanitaires au sous-sol sont également des points à assainir.

Les infrastructures vieillissantes du bâtiment nécessitent des frais d'entretien importants, un fait qui est difficilement supportable sur le budget d'entretien courant. Excepté les grandes vacances estivales, période durant laquelle le grand nettoyage annuel des locaux est effectué, les espaces-temps pour réaliser des travaux dans les classes sont courts.

2.2 Situation actuelle au collège de Wavre

Le collège de Wavre a été construit dans les années 80 par la commune de Thielle-Wavre afin de répondre aux besoins du cercle scolaire Bas-Lac. Une extension du bâtiment a ensuite été réalisée au début des années 2000 afin d'offrir des salles supplémentaires.

Lors de fortes intempéries, les fenêtres de la salle des maitres ne sont plus étanches et ne répondent plus aux normes en matière d'isolation thermique. La peinture de cette salle est entièrement à revoir, afin d'apporter fraîcheur et modernité. La cuisine vieillissante, vétuste et plus adaptée aux besoins des enseignants, nécessite d'être remplacée. La partie électrique du bloc est également à rénover.

2.3 Situation actuelle au Vieux-Collège

Le Vieux-Collège a été construit en 1900 par l'architecte Louis Perrier. En position monumentale, ce bâtiment marque très fortement le centre de la localité de Marin. Il est un élément de prestige et de reconnaissance. La construction a été réalisée en appareillage de moellons bruts en calcaire avec des chaînages d'angle en harpe.

Une rénovation du bâtiment a été réalisée en 1999. Les travaux ont été exécutés en 2 phases : en premier lieu, l'assainissement de l'étanchéité du sous-sol et de son isolation, avec une rénovation des locaux intérieurs (peinture, rénovation du parquet, installation d'une détection incendie, réfection de l'appartement en sous combles) ; en second lieu, la toiture a été entièrement refaite.

La détection incendie du bâtiment est entièrement à revoir, l'obsolescence programmée des éléments nous obligeant à assainir entièrement l'installation, ceci dans le but de protéger au mieux les occupants. Le sol des deux classes au rez-de-chaussée est à rénover, car actuellement le parquet se décolle et se fend à cause de l'humidité. La peinture étanche du corridor est à remplacer par un composant laissant respirer les murs (chaux), permettant ainsi de réguler le problème d'humidité dans les parois du collège.

2.4 Situation actuelle à la CSUM

La CSUM a été inaugurée en 2002. Au rez-de-chaussée se trouvent la bibliothèque-médiathèque communale ainsi que diverses salles (travaux manuels, couture, infirmerie). Pour la remise en forme, elle est bien évidemment équipée d'une salle de gymnastique dédiée à l'éducation sportive, qui est également utilisée en soirée par plusieurs sociétés locales (Marin Basket Club, Groupement Sportif Marin, FC Marin-Sports). Au premier étage, nous trouvons la crèche des Moussaillons ainsi que deux classes pour l'enseignement scolaire. Du côté sud, l'accueil parascolaire a trouvé sa place dans l'ancienne buvette de la salle de gymnastique.

Les douze moteurs de la salle de gymnastique ont deux fonctions : ils servent en premier lieu à l'ouverture et la fermeture des impostes ; en deuxième lieu, ils sont des exutoires de fumée en cas d'incendie. Actuellement, le système est en panne et, après consultation d'une entreprise spécialisée, le remplacement des moteurs et une révision du tableau électrique sont nécessaires.

La peinture des vestiaires de la salle de gymnastique est à revoir afin d'apporter fraîcheur et propreté dans les locaux. Toujours dans le but d'assainir et d'apporter de la luminosité, la peinture des deux classes au premier étage est également à reconsidérer.

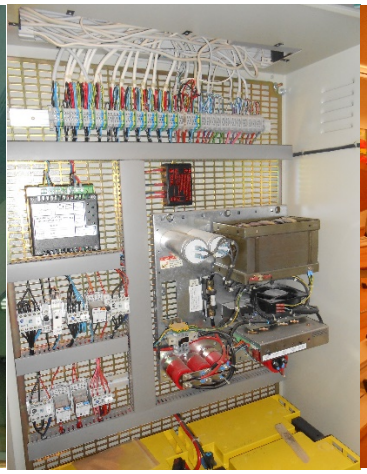

3 Travaux projetés et estimation des coûts

Forts des éléments et constats qui précèdent, nous envisageons d'effectuer divers travaux d'entretien et d'assainissement durant les vacances scolaires de l'automne 2019.

Sur les tableaux ci-dessous, vous pouvez identifier les différentes propositions d'entretien par bâtiment et leurs coûts, soit :

Collège Billeter	
Nature de travaux	**Coût TTC**
Réfection sols (salles 203, 204 et 205)	20'000.00
Rénovation peinture (salles 203, 204 et 205)	6'500.00
Remplacement vannes thermostatiques	16'000.00
Assainissement éclairage corridor salle de gymnastique + sanitaires (sous-sol)	12'000.00
Divers et imprévus (10%)	5'450.00
TVA (7.7%)	4'615.15
Total TTC (arrondi)	**CHF 64'570.00**

Collège de Wavre	
Nature des travaux	**Coût TTC**
Remplacement des fenêtres (salle des maitres)	11'000.00
Remplacement cuisine + électricité (salle des maitres)	12'000.00
Rénovation peinture (salles des maitres)	2'500.00
Divers et imprévus (10%)	2’550.00
TVA (7.7%)	2'159.85
Total TTC (arrondi)	**CHF 30’210.00**

Vieux-Collège	
Nature des travaux	**Coût TTC**
Assainissement détection incendie	7'000.00
Rénovation parquet 2 classes	6'000.00
Rénovation peinture cage escaliers	24'000.00
Divers et imprévus (10%)	3'700.00
TVA (7.7%)	3'133.90
Total TTC (arrondi)	**CHF 43'840.00**

Bâtiment CSUM	
Nature des travaux	**Coût TTC**
Remplacement 12 moteurs impostes	24'000.00
Révision tableau de commande	2'200.00
Rénovation peinture 2 classes + vestiaires	9'500.00
Divers et imprévus (10%)	3'570.00
TVA (7.7%)	3'023.79
Total TTC (arrondi)	**CHF 42’300.00**

3.1 Frais financiers

Les taux d’amortissement ci-dessous sont des taux moyens pondérés en fonction de la durée de vie et des coûts de chaque élément de l’investissement, sur la base du règlement général d’exécution de la loi sur les finances de l’Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014.

Pour rappel, l’EOREN prend à sa charge les frais d’intérêt et d’amortissement de l’investissement net.

Compte des investissements		**No. invest.**	**En francs**
Dépenses d'investissements	Collège Billeter	20190701	64'570
	Collège de Wavre	20190702	30'210
	Vieux-Collège	20190703	43'840
	CSUM	20190704	42'300
	Arrondi		80
./. Recettes d'investissements			-
Investissement net			**181'000**

Charges/recettes annuelles d'exploitation		Taux	En francs
Amortissement de l'investissement net	Collège Billeter	5.20%	3'360
	Collège de Wavre	4.90%	1'490
	Vieux-Collège	8.30%	3'640
	CSUM	5.40%	2'290
+ Intérêts sur le demi-capital investi net		1.80%	1'630
+ Charges nouvelles induites			-
./. Recettes nouvelles induites par l'investissement			-
Total charges (+) / Recettes (-) nettes annuelles nouvelles au compte de résultats			**12'410**

4 Conclusion

Au vu des arguments évoqués ci-dessus, le Conseil communal vous demande de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant un crédit d'engagement de 181'000 francs pour l'entretien des bâtiments scolaires.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 20 mai 2019 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Projet d'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 181'000 francs pour l'entretien des bâtiments scolaires

13 juin 2019

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit d'engagement de 181'000 francs pour l'entretien des bâtiments scolaires

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 20 mai 2019
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la commission financière,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit :
a) montant

Article premier
Un crédit d'engagement de 181'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'entretien des bâtiments scolaires, se répartissant ainsi :

1. collège Billeter, 64'570 francs
2. collège de Wavre, 30'210 francs
3. Vieux-Collège, 43'840 francs
4. CSUM, 42'300 francs

(arrondi +80 francs)

b) amortissement et comptabilisation

Art. 2
La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie annuellement ainsi :

1. collège Billeter, (invest. n° 20190701) à 5.2%
2. collège de Wavre, (invest. n° 20190702) à 4.9%
3. Vieux-Collège, (invest. n° 20190703) à 8.3%
4. CSUM, (invest. n° 20190704) à 5.4%

Exécution

Art. 3
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,